

UN NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR EAU DE PARIS : CONSOLIDATION DE LA RÉGIE, ACCÈS SOCIAL À L'EAU ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR L'ACTE 2 DE LA REMUNICIPALISATION

Le Conseil d'Administration d'Eau de Paris, réuni ce 13 février, a adopté le nouveau Contrat d'objectifs qui le lie à la Ville de Paris et constitue, pour l'entreprise publique et ses administrateurs, une feuille de route pour les six prochaines années.

Depuis 2010, la production et la distribution de l'eau dans la capitale sont assurées par Eau de Paris, passant ainsi d'un modèle de gestion déléguée à des entreprises privées à une gestion intégrée confiée à une entreprise publique au nom d'un principe politique fort : la gestion de l'eau, bien commun et ressource vitale, doit être pleinement maîtrisée par la collectivité. Ce choix d'organisation, tourné vers l'**intérêt général**, a permis de garantir en toute **transparence** l'accès de tous les habitants à une **eau d'excellente qualité au prix le plus juste** – elle est la moins chère des villes de la métropole – et une **meilleure prise en compte des attentes des usagers**, en maîtrisant l'ensemble de la filière, du captage de la goutte d'eau au robinet du consommateur.

À l'issue du premier contrat d'objectifs, dont le bilan très positif a été souligné par la Cour des comptes, le Conseil de Paris et le Conseil d'administration de la régie ont adopté cette semaine un nouveau contrat portant sur la période 2015-2020.

À cette occasion Célia BLAUDEL, adjointe à la Maire de Paris et Présidente d'Eau de Paris a souligné : *« Ce nouveau contrat marque l'acte II de la remunicipalisation de l'eau à Paris. Il a pour ambition de consolider la régie Eau de Paris dans ses missions essentielles de production et de distribution d'une eau de qualité, au juste prix, mais également de faire d'Eau de Paris un acteur de la transition écologique et de la ville durable ».*

Parmi les priorités réaffirmées à l'occasion de ce nouveau contrat d'objectifs :

- **Renforcer l'accès à l'eau pour les plus modestes** : les mesures visant à réduire la facture d'eau des Parisiens les plus modestes et à les accompagner dans le changement de leurs pratiques seront amplifiées. Une tarification sociale sera expérimentée dès 2015, dans le cadre de la loi Brottes. Le nombre des points d'eau maintenus en service l'hiver dans l'espace public, notamment pour les personnes sans-domicile fixe, sera augmenté.
- **Développer les actions en matière de développement durable** : Eau de Paris poursuivra son action de préservation et de protection de la ressource en eau et des milieux naturels par la promotion de l'agro-écologie et la poursuite de ses partenariats avec les agriculteurs. La politique environnementale de la régie fera l'objet d'un plan d'actions pluriannuel et d'une évaluation de son impact. En outre, la poursuite de la modernisation du réseau d'eau non potable et la recherche de nouveaux usages, via la définition d'un schéma directeur, contribueront à la promotion d'une ville durable et innovante.

- **Penser l'avenir à l'échelle de la Métropole :** Eau de Paris renforcera sa démarche de coopération avec les territoires de la Métropole et du Bassin Seine-Normandie, en coordonnant notamment ses actions en faveur de la préservation de cette ressource vitale qu'est l'eau.

Eau de Paris est la régie municipale en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris. Interlocuteur unique des usagers et des abonnés, Eau de Paris gère l'ensemble du circuit de l'eau, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs. Elle est également garante de la qualité et de la pression de l'eau. Eau de Paris est certifiée ISO 9001:2008, ISO 14001:2004, OHSAS 18001:2007 pour toutes ses activités liées à la production, et à la distribution de l'eau potable, et à la relation abonnés-usagers. La régie a reçu le label égalité au titre de son engagement en faveur de l'égalité femmes hommes ainsi que le label diversité. Eau de Paris a été élue service client de l'année 2015, pour la troisième année consécutive.

Eau de Paris, c'est :

- 3 millions de consommateurs et 94 000 abonnés
- 478 000 m³ d'eau potable consommés en moyenne par jour à Paris
- 200 000 m³ d'eau non potable produits par jour à Paris
- Eaux souterraines : 102 points de captages dans les régions de Provins, Sens, Fontainebleau et Dreux, correspondant à 50 % de l'eau de robinet bue par les Parisiens
- Eaux de rivière : 2 rivières (La Seine et la Marne) où est prélevée 50 % de l'eau traitée
- 470 km de 3 aqueducs principaux : la Vanne, le Loing et l'Avre
- 2 100 km de canalisations d'eau potable et 1 900 km de canalisation d'eau non potable
- 5 grands réservoirs d'eau potable situés aux portes de Paris (dont Montsouris) et 7 lieux de stockage d'eau non potable
- 6 usines de traitement d'eau potable : 4 pour les eaux souterraines et 2 pour les eaux de rivière
- 1 200 points de distribution publics d'eau potable à Paris : 3 fontaines à l'Albien, 100 fontaines Wallace, 4 fontaines du millénaire, 9 fontaines Totem, 2 fontaines Arceau, 5 fontaines Poings d'eau et 6 Pétillantes
- Un taux de satisfaction de 94% des usagers envers le service public de l'eau (baromètre 2014 GVM conseil)
- 62 critères de potabilité analysés et 1 million de mesures de contrôle qualité par an
- 85 247 hectares de périmètres de protection des captages et 137 agriculteurs en contrat avec Eau de Paris

www.eaudeparis.fr

